

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

### **Nombres de Conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 8  
Absents : 3

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 juin 2024, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

**PRÉSENTS :** Mmes ENTEM C, MERLAUD S, PIOCHAUD A, MICHAUD A  
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

**ABSENTS EXCUSES:** MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S, Mme MONTUS A  
Mme MONTUS A a donné pouvoir à Mme MICHAUD A

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme PIOCHAUD A

**DATE DE PUBLICATION :** 20 juin 2024

### **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- éclairage bâtiments parc de la mairie : désignation de l'entrepreneur
- création de WC-lot électricité- bâtiments parc de la mairie : désignation de l'entrepreneur

Les membres du conseil municipal accepte à l'unanimité

#### **1. Projet éolien des Rouches : avis sur le projet suite à enquête publique**

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur les Communes de Balanzac et de Sainte Gemme. Il ajoute qu'ils ont été destinataires d'une présentation synthétique du projet élaborée par la société WPD.

Monsieur le Maire présente le dossier concernant l'enquête publique relative au projet éolien des Rouches. Le projet, porté par la société WPD, est constitué de trois éoliennes, d'une hauteur maximale de 200m et d'une puissance de 9 à 15 MW.

La Commune de Nancras, étant une commune limitrophe, son Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet.

Il s'ensuit un débat sur la légitimité d'implanter des éoliennes dans ce secteur étant donné que des habitations se situent à 600m d'une part. D'autre part, certains membres s'interrogent sur le nombre d'éoliennes qui paraît faible pour être bénéfique à l'environnement.

D'autres soulignent qu'il est nécessaire d'implanter des éoliennes afin de compléter l'énergie nucléaire.

De plus, La Commune de Nancras est directement impliquée par les travaux qui vont s'ensuivre. En effet, les voiries communales seront empruntées par des convois exceptionnels. Aussi, le territoire sera traversé par une ligne électrique enfouie. Il est à craindre l'état des routes à l'issue de ces travaux.

Beaucoup s'interroge sur la santé humaine et animale et sur une possible désertification à proximité des éoliennes. Il est souligné qu'il n'y aura pas de retombées économiques pour la Commune de Nancras.

Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il ajoute qu'il n'y participera pas car il est propriétaire de parcelles impliquées dans le projet.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant : 3 pour et 5 contre

Compte tenu desdits, le conseil municipal émet, à la majorité des votants un avis défavorable au projet éolien des Rouches.

**2. Repas champêtre : fixation des tarifs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la date du traditionnel repas champêtre le samedi 27 juillet 2024. Ils décident de reconduire les tarifs de l'année dernière, à savoir 25€ pour les adultes et 10€ pour les enfants (de 4 à 12 ans.)

A cette occasion, l'affiche du repas champêtre est présentée par madame Christine Entem. Mme Merlaud Sonia sera désignée comme régisseuse suppléante.

**3. Remboursement de frais à un élu**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture du centre Leclerc d'un montant de 90€ TTC pour la réservation d'une remorque frigorifique pour le repas champêtre. Cette facture a été réglée par Monsieur GRANDE Gilles, 3ème adjoint.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Monsieur GRANDE Gilles, d'un montant de 90€ TTC.

**4. Allée des Outardes : Devis pour l'écoulement des eaux pluviales**

Monsieur le Maire explique qu'il a été constaté que les eaux pluviales s'accumulaient Allée des Outardes en cas de fortes précipitations.

Afin d'y remédier, il présente un devis de la SARL Papin d'un montant de 1 545,28€ HT soit 1 854,34€ TTC.

Il ajoute que le même phénomène se produit impasse de la Justice. Un nouveau devis sera demandé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL Papin. Il ajoute que les travaux devront se faire rapidement.

**5. Décision modificative n°1 : budget principal**

Monsieur le Maire propose d'intégrer le devis de l'entreprise Papin de 1 854,34€ TTC dans la décision modificative n°1.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 du budget principal.

**6. Location de la salle de la Sellerie à un professeur de sport de la salle La Rochelaise**

Une professeur de danse orientale exerçant à la Salle La Rochelaise à Nancras souhaiterait louer la salle de la Sellerie, le jeudi ou le vendredi soir, au cas où La Rochelaise serait vendue. Celle-ci aimerait continuer à dispenser ses cours sur Nancras.

Étant donné qu'il y a le Relais des Assistantes Maternelles le vendredi matin et que la salle est proposée à la location les week-ends, cela engendrerait des problèmes pour le ménage. Il est souligné également, que d'autres professeurs de la salle La Rochelaise pourraient également demander à louer la salle en cas d'acceptation. Cela créerait des soucis de logistique.

Il en est de même pour la salle des Halles, qui est déjà partagée entre le Foyer Rural, le SIVOS Seudre Saintonge, l'école et la Tribu de nava.

Par une abstention et huit contre, le Conseil Municipal, refuse de louer la salle de la Sellerie pour des cours de danse.

**7. Instauration d'un droit de place marché Place de l'Église**

Lors de la précédente séance du conseil municipal, il a été décidé d'instaurer un droit de place de 40€ mensuel au camion-pizzas Pizzolive17.

Le commerce ambulante « La Cocotte » se rend sur la Commune de Nancras le vendredi matin et bénéficie d'un branchement électrique.

Monsieur le Maire propose une délibération d'ordre général instaurant un droit de place de 40€ mensuel pour tous commerces ambulants demandant un branchement électrique afin d'exercer son activité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide instaurer un droit de place de 40€ mensuel pour tous commerces ambulants demandant un branchement électrique afin d'exercer son activité.

#### **8. Information sur les travaux de la rue de l'Aunis**

Monsieur le Maire lit un e-mail envoyé par le Conseil Départemental :

*« Bien que l'attribution de l'appel d'offres soit en cours, compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur le Département de la Charente Maritime pour l'année 2024, j'ai le regret de vous informer que le projet de la rue de l'Aunis, RD 117, n'a pas été retenu lors de l'arbitrage du budget 2024. Ce projet sera à nouveau présenté à l'arbitrage au titre du budget 2025 et nous espérons pouvoir y apporter une réponse favorable en temps voulu. »*

Il ajoute que le conseiller départemental s'était engagé à la réalisation de ces travaux.

Madame Merlaud Sonia interpelle sur le fait que les travaux deviennent urgents car la route est en mauvais état.

Concernant le parvis de la Mairie, Monsieur le Maire informe sur l'avancement des dossiers de demande de subvention, à savoir :

- la DETR pour un montant de 66 852,24€ a été accepté

- la DSIL a été refusée

- le Conseil Départemental alloue une subvention de 25 000€.

L'agence de l'Eau Adour Garonne et le ministère pour le Fonds vert n'ont pas encore répondu.

#### **9. Affiliation volontaire du syndicat mixte pour le Scot La Rochelle Aunis au Centre de Gestion**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'affiliation volontaire du syndicat mixte pour le Scot La Rochelle Aunis au Centre de Gestion.

#### **10. Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural**

Il s'agit de modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER.

#### **11. Tableau de permanences pour les élections législatives**

Les tableaux pour les permanences électorales du 30 juin et du 07 juillet ont été élaborés.

#### **12. Éclairage bâtiments parc de la mairie : désignation de l'entrepreneur**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Royal Elec pour l'éclairage extérieur des bâtiments dans le parc de la mairie et de la grande salle. Le montant est de 7 798,92€ TTC.

Celui-ci souhaite que les travaux soient effectués avant le repas champêtre du 27 juillet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis de 7 798,92€ TTC de l'entreprise Royal Elec.

#### **13. Création de WC-lot électricité- bâtiments parc de la mairie : désignation de l'entrepreneur**

Monsieur le Maire présente le devis Royal Elec, pour le lot électricité, pour la création de WC dans les bâtiments du parc de la Mairie. Celui-ci est de 5 021,03€ TTC. Monsieur

Durand Lionel se charge d'appeler l'entreprise afin d'avoir une remise de 5 %. Les travaux seraient prévus pour le mois de septembre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Royal Elec pour le lot électricité pour la création de sanitaires dans les bâtiments du parc de la Mairie

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux à la boucherie ont été réalisés dans les délais. Il est souligné le bon travail des agents techniques.

Il y a eu des dépassements de budget avec notamment l'intervention du plombier, Monsieur Gros Rodophe, pour la reprise de zinc et le déplacement du lave-mains. L'entreprise Royal Elec a fait également un avenant de 1 529,21€ TTC pour des travaux supplémentaires.

- Il est prévu un ravalement de façades du groupe scolaire cet été. La nacelle de la CDC Cœur de Saintonge sera louée à cet effet.

- des panneaux grillagés seront installés tout le long de l'école pour refaire la clôture. Sur demande de la directrice, le portail sera occulté.

- des devis ont été demandés pour la création de panneaux « Solange Clerfeuille » afin de nommer l'école.

- Un rendez-vous a eu lieu avec une commerciale de Transgourmet. Les menus de cantine seront élaborés plus en avance qu'actuellement et conjointement avec la responsable de cantine. Transgourmet prévoit une hausse de 3 % de ses tarifs. Une révision du tarif du repas à la cantine devient nécessaire.

- La fête des écoles aura lieu le 28 juin à Sablonceaux.

- Le locataire de l'appartement 2 au dessus de la Mairie est parti. Des travaux de rénovation du logement seront faits avant la prochaine location.

- Monsieur le Maire annonce que la demande de Monsieur Favre Dominique de prendre en charge les frais de construction de sa clôture en échange des 2 places de parking figurera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Monsieur Poulard Olivier signale que des pavés sont arrachés le long de la rue d'Oléron. Il signale également que l'éclairage public s'allume à 22h pour s'éteindre à 22h30. De plus, il informe que de nombreuses haies débordent sur le domaine public et demande qu'un point soit fait avec la policière municipale.

La séance est levée à 22h00